

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 23 JANVIER A VINGT HEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 JANVIER 2024

PRESENTS : Mme TEXIER Martine, Mme FICHEL Véronique, Adjoints ; MMES et MM. BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSES : BELLANGER Ludovic, DURAND Jérôme.

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : CHARRIER Jean-Michel.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 7 décembre 2023
- Transfert au SDEER de la compétence « infrastructure de recharge des véhicules électriques »
- Renouvellement de la convention l'Heure Civique
- Revalorisation du loyer du 30 rue des deux sources
- Location de salle municipale à l'Association Ornithologique de Charente-Maritime
- DIA 13/2023 – 17 Chemin des Sous-Bois
- DIA 14/2023 – 26 Route Nationale
- DIA 15/2023 – 2 Pas du Quéreux
- Désignation des membres suppléants pour la Commission de contrôle des listes électorales
- Questions diverses

1) TRANSFERT AU SDEER DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-37, permettant le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224-31 du même code,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) approuvés par arrêté préfectoral du 31/03/2022, notamment l'article 2 (c) relatif à la recharge de véhicules électriques et les articles 3 et 4 relatifs au transfert et à la reprise des compétences à caractère optionnel, respectivement,

Considérant la délibération n° B2022-23 du Bureau syndical du SDEER du jeudi 30 juin 2022 relative au Schéma directeur de l'IRVE (SDIRVE), par laquelle le SDEER décide d'élaborer un SDIRVE à l'échelle de la Charente-Maritime,

Considérant que le périmètre géographique d'application du SDIRVE est celui des collectivités ayant transféré la compétence IRVE au SDEER,

Considérant que les projets de bornes de recharge prévus dans le SDIRVE et développés sur le territoire des communes ayant transféré la compétence IRVE au SDEER bénéficieront de la réfaction de 75 % sur les coûts de raccordement au réseau électrique (jusqu'au 31 décembre 2025, pour le SDEER comme pour les acteurs privés),

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

-de transférer au SDEER la compétence optionnelle « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité.

-de donner mandat à Madame le Maire pour signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT ENTRE LA COMMUNE, L'ASSOCIATION VOISINS SOLIDAIRES ET LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Mme le Maire rappelle que la Commune s'est engagée en 2023 avec l'association Voisins Solidaires et le Département de la Charente-Maritime pour le projet de « l'Heure Civique ». Une opération destinée à favoriser l'entraide locale en mettant en contact des personnes ayant des besoins d'aide ou d'assistance et les personnes prêtes à donner un peu de leur temps.

Après avoir rappelé le principe de cette action de solidarité et présenté son bilan, Mme le Maire propose au Conseil de renouveler la convention pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

-De renouveler la convention avec l'association Voisins Solidaires et le Département de la Charente-Maritime dans le projet de « l'Heure Civique »

-D'autoriser Mme le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

3) REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Mme le Maire informe le conseil qu'il est possible de réviser le loyer du 30 rue des deux sources en tenant compte du taux IRL du 4^{er} trimestre 2023 (le dernier indice connu), soit + 3,50 % : ce qui représenterait une augmentation de 21€ sachant que le loyer actuel est de 600€.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

-de revaloriser le loyer du 30 rue des deux sources de 21€ soit un **nouveau loyer de 621€** à compter du 01/02/2024.

4) LOCATION DE LA SALLE A L'AMICALE ORNITHOLOGIQUE DE LA CHARENTE-MARITIME

Mme le Maire indique au Conseil que l'association « Amicale Ornithologique de la Charente-Maritime » a réservé la salle municipale pour organiser une nouvelle exposition d'oiseaux le dimanche 20 octobre 2024.

Il est demandé au conseil quel prix de location il souhaite réclamer cette année à l'Amicale Ornithologique de la Charente-Maritime, sachant que la somme de 50€ était demandée lors des précédentes éditions.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

-De louer la salle municipale à l'association « Amicale Ornithologique de la Charente-Maritime » le dimanche 20 octobre 2024 pour 50€.

5) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 13/2023 – 17 CHEMIN DES SOUS-BOIS

Mme le Maire informe le conseil que le bien situé au 17 Chemin des Sous-Bois – Chez Jaguenaud est en vente. Il comprend les parcelles AH 57, AH 67 et AH 189.

Ce bien étant situé en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

6) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 14/2023 – 26 ROUTE NATIONALE

Mme le Maire fait part au Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue dans le cadre de la vente de l'immeuble cadastré AB 0007 et situé 26 Route Nationale. Cette parcelle étant située en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 15/2023 – 2 PAS DU QUEREUX

Mme le Maire indique que le bien situé 2 Pas du Quéreux Chez Jaguenaud et cadastré AH 61, AH 62, AH 63, AH 200 et ZB 200 est en vente. Mme le Maire sollicite l'avis du conseil sachant que ce bien est situé en zone de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

8) DESIGNATION DES MEMBRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de renforcer la composition de la Commission des élections par des membres suppléants.

Sont proposés en dehors du Conseil :

- En tant que délégué désigné par le préfet : **Monsieur CRUVEILLIER Michel** (suppléant de Mme DEHERRIPON Nelly)
- En tant que délégué du T.G.I **Madame CARDINAL Catherine** (suppléante de **Sabrina CHUNLEAU**)
- En tant que représentant du conseil municipal **M. CAILLAULT Stéphane** (suppléant de M. Christophe JAUD)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir les trois membres désignés ci-dessus pour suppléer en cas de besoin les membres titulaires.

Questions diverses :

Repas du conseil :

Mme le Maire rappelle que le repas réunissant agents de la Commune, personnels de l'Education Nationale, agents de la CDA et conseillers municipaux se tiendra le vendredi 2 février 2024 à 20h dans la salle municipale.

Préludes :

Mme le Maire informe le Conseil que le premier souhait de la Commune dans le cadre des animations estivales proposées par la Communauté d'Agglomération de Saintes n'a pas été retenu. A défaut de séance

de cinéma en plein air, la Commune se voit proposer un concert Préludes avec 3 musiciens le samedi 15 juin 2024 à 20h30.

Traversée de Bourg :

Mme le Maire indique au Conseil que les travaux de traversée de bourg sont une nouvelle fois repoussés par le Conseil départemental. Le début des travaux initialement annoncé fin 2024 est repoussé en 2025.

Budget 2024 :

Mme le Maire explique au Conseil qu'il convient de réfléchir aux travaux souhaités pour 2024 que ce soit au niveau de l'école ou de la voirie.

Epicerie solidaire Episol :

Mme le Maire fait le point sur le début de l'expérimentation d'Episol : 6 personnes ont bénéficié des produits de l'épicerie solidaire basée Boulevard Guillet Maillet à Saintes. Les bénéficiaires sont satisfaits même si l'attente peut-être un peu longue notamment le mercredi.

Problèmes chasse :

Mme le Maire signale au Conseil que deux incidents de chasse se sont produits récemment sur la Commune. Elle indique avoir pris contact avec le président de l'ACCA et s'être mis d'accord sur la signature commune d'une lettre à l'attention des membres de l'association pour rappeler les consignes de sécurité et obligations incombant aux chasseurs.

Expérimentation bio déchets :

Mme le Maire rappelle que la Commune a candidaté pour expérimenter la mise en place d'un composteur sur le parking du stade. Elle précise que la Communauté D'Agglomération de Saintes n'a pas encore communiqué la date de début d'expérimentation.

L'Heure Civique :

Mme Véronique FICHEL, 3^{ème} adjointe, annonce la tenue de deux réunions avec l'équipe départementale de l'Heure Civique, l'une le 8 février 2024, l'autre le 10 avril 2024. Objectif : la préparation de la fête des voisins et de l'opération « Nettoie ta Commune ».

Remerciements Colis de Noël :

Mme le Maire fait part au Conseil de toutes les lettres de remerciements reçues suite à la distribution des colis de Noël qui ont été, cette année encore, très appréciés.

La séance est levée.

Le Maire,
Françoise LIBOUREL,



Le secrétaire,
Jean-Michel CHARRIER,

